

## Séance du Conseil Communal du 19 juin 2018

Sont présents : 32 Conseillers  
La Municipalité  
Mme Danièle Lenoir boursière

Sont excusés : Moratti Marcel  
Moratti Mathias

### 1) Assermentation d'un nouveau conseiller

Le président prouve une fois encore sa ponctualité en ouvrant à 20 heures 15 précise la dernière séance de son mandat.

Il donne lecture de la lettre de démission de M. Mourelle Manuel et passe aussitôt à l'assermentation d'un nouveau membre en la personne de M. Christophe Barbey.

### 2) Procès verbal de la séance du 17 avril 2018

L'assemblée n'ayant aucunes questions, il est approuvé par l'assemblée

### 3) Communications du bureau

Il est donné connaissance des personnes excusées, et une collation est annoncée en fin de séance pour terminer les 2 premières années de cette législature 2016-2021.

Le Parc Naturel Régional invite les membres du Conseil à la première publique de leur spectacle : « la lumière des moines » le samedi 7 juillet.

### 4) Communications de la Municipalité

M. André Reichenbach syndic :

Lit la lettre envoyée par Pays d'Enhaut Région annonçant que le processus de rapprochement entre Pays-d'Enhaut Région et Pays-d'Enhaut Tourisme a été entamé.

Un comité de pilotage a été mis sur pied.

Le projet de statuts a été validé par l'ensemble des partenaires et va désormais être soumis au contrôle d'un juriste.

Les principes de base ont été avalisés par les municipalités et les comités, et une demande de subvention LADE a été adressée au canton pour la phase de préparation de la fusion. Une seconde demande pourra leur être adressée pour la mise en œuvre du processus.

Si tout va au mieux la nouvelle structure, nommée « Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme » pourrait démarrer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Vendredi 22 juin prochain, signature de la convention entre les cantons de Berne et Vaud plus précisément entre les communes et les offices du tourisme du Saanenland et du Pays d'Enhaut pour une meilleure collaboration dans le domaine du tourisme, mais aussi de la santé, de l'enseignement et autres.

### M. Frédéric Blum

Pour répondre à une question posée lors de la dernière séance, il annonce que les zones de tranquillité de la faune seront directement dictées par le département et ne seront pas soumises à approbation du conseil communal. Les municipalités quand à elles seront consultées puisque ces zones vont être intégrées dans un plan directeur régional touristique qui est actuellement aussi en élaboration il se fait au niveau de l'est vaudois avec des sous régions, notamment le Pays d'Enhaut, et ce plan directeur régional touristique va lui, être soumis pour approbation aux conseils communaux avec les fameuses fiches sur les zones de tranquillité et des remarques pourront être faites à ce moment là.

### Mme Sonia Lang

Annonce un spectacle qui se nomme « la lumière des moines » organisé par le Parc Naturel Régional qui aura lieu les 7 et 28 juillet, les 11 et 25 août, les 8 et 22 septembre ainsi que le 13 octobre. Il aura lieu à 20 heures 30 pour fr. 35.- par adulte à partir de 14 ans et gratuit pour les enfants.

En ce qui concerne les plus beaux villages de Suisse, également pour répondre à une question posée lors du dernier conseil, un concours a été lancé en collaboration avec l'Illustré afin de voter pour Rougemont comme le plus beau village de Suisse.

Pour les intéressés : [www.leplusbeauvillage.ch](http://www.leplusbeauvillage.ch)

A noter que la Municipalité a accueilli une délégation des plus beaux villages de Belgique le 10 juin dernier.

Pour les activités touristiques, il y aura la fête du 1<sup>er</sup> août, le 3 août la soirée au four et le 11 août le marché villageois.

A noter encore l'assemblée générale de l'office du tourisme le 27 juin à l'hôtel Rougemont.

### Mme Michèle Genillard

Informe que la présidence du Pôle Santé va changer au 1<sup>er</sup> juillet. C'est M. Eric Fatio qui remplacera Mme Martine Henchoz qui est démissionnaire et qui est également démissionnaire de la présidence du comité de l'hôpital, mais ce poste là n'est pas encore repourvu.

Concernant l'ASIPE le règlement des transports a été accepté et il est actuellement au canton pour être validé.

Pour remarque, à l'avenir les camps, les courses d'école et autres sorties scolaires ne pourront plus dorénavant faire l'objet d'une demande de financement auprès des parents, seule une modeste participation pourra être demandée pour les frais de repas. Ce fait inquiète quelque peu l'ASIPE qui cherche des solutions.

Au dernier conseil inter-communal il a été décidé de nommer des suppléants à la commission de gestion afin de pouvoir palier à d'éventuelles absences, ont été nommé M. Alain Karnstadt pour Rossinière, Stéphanie Graf pour Rougemont et Patrick Girardet pour Château d'Oex.

Au niveau de l'UAPE (union d'accueil pour écoliers) une directrice a été nommée en janvier 2018, les inscriptions sont en cours d'enregistrement et une séance de présentation aura lieu le 25 juin prochain au collège Henchoz.

### M. Maurin Schwitzguébel

Le poste à pourvoir de la boursière, Mme Danièle Lenoir qui prend sa retraite, a été mis en soumission. La Municipalité avait quasiment octroyé ce travail à une candidate, qui, au dernier moment a refusé le poste. Une nouvelle annonce passera donc dans les journaux. Plusieurs travaux d'assainissement du réseau d'égouts et d'eau ont lieu ces derniers temps, ce qui provoquera quelques fermetures de route.

Mr. Rodolphe Turrian

Annonce que le miroir du Praz sera posé dans les semaines à venir

Mme Annie Schwitzguébel

La mise à l'enquête de la grande-salle va paraître prochainement.

Une commission a été formée, avec Michèle Genillard (représentante ASIPE), André Reichenbach (syndic), Mme Stéphanie Graf, Mme Laurence Sieber et la Municipale en charge du dossier : Mme Annie Schwitzguébel.

Pour éclairer quelques points soulevés lors de la dernière séance, elle informe que lors des travaux il sera tout de même posé quelques panneaux photovoltaïques. Renseignements pris auprès de M. Anken (énergie service) il n'y aura pas d'obligation de poser un filtre à particules sur la chaudière existante, et en ce qui concerne les subventions en rapport à l'assainissement, il faut faire un pronostic avec un cahier des charges de l'OFEN (office fédéral de l'énergie) et faire une demande d'offre. Cela en vaut vraiment la peine et la Municipalité travaille dans ce sens. Elle est également toujours à la recherche de personnes pouvant apporter une aide financière.

#### **5) Préavis no 04/2018 Comptes et rapport de gestion 2017**

Mme Danièle Lenoir, boursière, explique en préambule comment est établi le budget annuel, et sur quelle base, car lors du pré bouclement, le résultat de l'exercice avoisinait CHF 1'500'000.- de déficit. Perte due à notre participation à la péréquation, l'augmentation de la facture sociale et la diminution des recettes fiscales.

Sur les conseils de la boursière, de l'Union des Communes Vaudoises et de la fiduciaire, quelques dispositions comptables ont été prises, soit : une réévaluation du patrimoine financier de CHF 1'000'000,-, la dissolution du solde de la provision du fonds d'investissement futurs pour les travaux d'aménagement de la place de la gare et la suspension de certains amortissements.

Ces opérations comptables permettent d'améliorer l'exercice 2017 et de conserver un capital au lieu de présenter un découvert.

Les comptes sont passés en détail, avec les interventions de la rapporteuse de la commission de gestion.

Mme Graf demande une explication sur le bilan 2017 « subventions&participations »

Mme Lenoir explique que cette erreur est due à un changement de No de compte du collègue Henchoz qui a été déplacé dans les patrimoines, cela apparaît au comparatif mais qu'au bilan final cela ne change pas.

M. Urweider demande s'il ne serait pas possible de changer la dénomination des comptes portant la mention « fond de réserve » car il trouve que cela fausse la compréhension des comptes, puisque ce n'est pas de l'argent, mais une opération comptable.

La boursière répond que dans les bonnes années, une somme d'argent était déposée régulièrement pour ces fonds de réserve, mais qu'à ce jour cet argent est investi dans le fonctionnement communal plutôt que d'aller emprunter. C'est la raison pour laquelle lorsque la commune annonce un prélèvement dans un fond de réserve il est malvenu de demander une autorisation d'emprunter. Jusqu'à ce jour il a toujours été possible d'assumer les dépenses en puisant dans les fonds de réserve. Le but est de faire fondre les fonds de réserve pour arriver un jour à ce que tout soit réel par rapport aux liquidités.

En conclusion la commission fait remarquer que nous ne sommes pas la seule Commune en difficulté et que des solutions devront être trouvées avec le Canton.

Pour ce faire, les communes bénéficient de l'appui de l'UCV qui a déjà entrepris certaines négociations.

Dans l'attente du résultat de ces négociations il ne faut pas vendre notre patrimoine financier, éviter une augmentation d'impôts et impérativement diminuer les dépenses communales.

Le président passe au vote et prie donc le Conseil Communal d'accepter les comptes et d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la Municipalité, ce qui est fait à l'unanimité.

#### **6) Préavis no 05/2018 Demande de crédit pour divers travaux liés aux intempéries**

Pour se rendre compte des dégâts, la commission chargée du préavis a effectué une sortie tout d'abord sur le chemin de la Verdaz où une avalanche a bouché le ruisseau. Suite à cela, l'eau a creusé son passage sur le chemin et a engendré des dégâts.

Du côté de Rodomont, c'est un glissement de terrain qui retient l'attention des membres de la commission, sur le chemin Chalberhöni-Rubloz c'est le ruisseau qui a engendré des dégâts et la fonte des neiges assez tardive a provoqué deux glissements de terrain entre Praz-Cluens et Rubloz. Un en amont du chemin et l'autre en aval du chemin, qui lui, a emporté un tiers de la largeur du chemin sur une longueur d'environ 20 mètres.

Sur la route de la Saussa plusieurs déformations sont apparues suite au ruissellement d'eau entre le coffre et l'asphalte.

Pour le ruisseau de la Combabelle, un enrochement est en cours au niveau du Pont de Pierre afin de stabiliser le talus amont et de protéger les culées du pont.

Après plusieurs visites du service des cours d'eau du canton, il a été décidé de curer et évacuer les gravas uniquement sur la partie inférieure du ruisseau (pont du MOB). Pour la partie supérieure, les gravas ont été déposés sur les berges du ruisseau et ne seront finalement pas évacués.

Au vu de ce qui précède la commission des routes et infrastructures propose d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF. 800'000.- pour effectuer les divers travaux ce qui est accepté par 29 oui et 2 abstentions.

#### **7) Préavis no 06/2018 Demande d'autorisation d'emprunt pour les liquidités communales**

Pour faire suite au rapport de la commission, Mme Genillard tient à apporter quelques précisions : En fonction des fluctuations des liquidités, la commune travaille avec des prêts aux meilleurs conditions du marché.

Comme expliqué précédemment en 2017 la facture sociale présentait un dépassement de CHF 700'000.- par rapport au budget, cependant il n'y a pas eu d'erreur budgétaire de la part de la Municipalité pour la péréquation et la facture sociale, les montants indiqués au budget correspondaient aux éléments transmis par le canton au moment de l'élaboration du budget.

En ce qui concerne les prévisions pour les entrées d'impôts, la Municipalité s'est basée sur les éléments connus soit l'année 2015 et avait évalué avec prudence les impôts tels que les gains immobiliers. Ce poste est extrêmement délicat à prévoir car une modification de situation de seulement quelques contribuables peut avoir un effet très fort sur les entrées d'impôts.

Dans les mesures mises en place, il y a une rencontre avec la commission de gestion, mais également une étude en cours avec un membre de l'UCV afin d'aider la Municipalité à trouver des pistes par rapport au budget et aux comptes de l'année prochaine.

Un état des dépenses au 30 juin prochain et prévisions du budget 2018 seront également effectués dans le courant de l'été.

Mme Genillard précise que cette demande d'emprunt pour les liquidités communales est une anticipation des besoins afin de pouvoir faire face aux engagements, notamment liés à ces

fluctuations d'entrées d'impôts qui peuvent être importantes et qui n'arrivent pas forcément au moment où il y a des grosses factures à payer.

Mme Weibull demande pourquoi ce préavis n'a pas été donné à la commission de gestion pour étude.

Le bureau du conseil a estimé que la commission de gestion avait déjà un gros travail avec l'étude des comptes et pensait la soulager en nommant une autre commission.

Le préavis est voté et accepté à l'unanimité.

#### **8) Rapport des diverses commissions fixes**

Dans son rapport, la commission de gestion relève la compétence de notre Boursière et l'excellente collaboration avec la Municipalité.

Elle n'a pas encore eu l'occasion de se réunir pour la traditionnelle sortie, cependant, elle se fera dans le courant du mois de septembre.

Des remerciements sont adressés aux membres qui ont quitté la commission après de nombreuses années de bons et loyaux services, soit Messieurs Pascal Oesch et Colin Karlen.

La commission des routes et infrastructures à quand à elle profiter de l'étude du préavis « demande de crédit pour divers travaux liés aux intempéries » pour organiser sa sortie annuelle. Cette balade les a amenés au restaurant Waldmatte pour un délicieux repas.

#### **9) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2018 au 30.06.2019**

Après 2 ans à la tête du Conseil Communal, M. Olivier Yersin, laisse la place à M. Von Siebenthal Stéphane. M. Cédric Morier accepte la vice-présidence, et Melle Cindy Morier est nommée 2<sup>ème</sup> vice-présidente.

Melle Prado Noelia et Gerber Thierry seront scrutateurs et Mesdames Annie Blum et Vanessa Holt scrutatrices suppléantes.

#### **10) Renouvellement de postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes**

M. Von Siebenthal était président de la commission des infrastructures, c'est donc M. Bernard Yersin membre qui reprend la présidence et M. Moratti Marcel est remplacé par M. Olivier Yersin.

Mme Sophie Weibull présidente de la commission de gestion, Mme Magali Sumi présidente de la commission de recours en matière fiscale, M. Colin Karlen président de la commission d'urbanisme et Stéphanie Graf 1<sup>ère</sup> membre des délégués ASIPE.

#### **11) Divers et propositions individuelles**

M. Urweider relève le règlement de construction de la Commune de Rougemont, ce qui en fera prochainement, peut-être, le plus beau village de Suisse. Il ne peut pas en dire autant du village de Flendruz, où se trouve un mazot appartenant à M. Menthonnex qui est complètement délabré et calé de tous les côtés. A partir du fait de devoir le soutenir avec des côtes, M. Urweider estime qu'il est dangereux pour la population et souhaite que la Municipalité intervienne auprès de son propriétaire.

M. Turrian répond que des contacts ont été pris mais qu'il est très difficile de parler avec ce monsieur.

M. Urweider estime que la Municipalité a des lois pour elle et tient à ce que les négociations reprennent.

M. Lenoir a entendu sur radio Chablaix, le lendemain de notre dernière séance, que la demande de crédit pour la réfection de la grande-salle avait été acceptée. Il souhaite savoir qui donne les informations à la radio.

M. Reichenbach explique qu'ils ont la possibilité d'aller sur le site de la Commune où ils voient les préavis, et ensuite s'ils ont un intérêt d'appeler l'administration pour avoir les résultats.

M. Lenoir demande au vu des travaux au café du Cerf si la Commune a réfléchi comment il faudra parquer les véhicules lorsque l'établissement aura ouvert ses portes, afin d'avoir le moins de désagréments possible le long de la rue du village.

M. Blum répond qu'une étude est en cours sur la place de la gare avec un éventuel garage souterrain

Mme Blum se demande au vu des finances de la Commune si il ne serait pas possible de faire comme partout ailleurs, c'est-à-dire faire payer les places de parc.

M. Reichenbach répond que si nous souhaitons attirer du passage à Rougemont dans un premier temps il serait mal venu de faire payer les places de parc.

Mme Lang s'y oppose formellement du point de vue touristique et dit que justement il faut se démarquer par rapport aux voisins en ne faisant pas payer les parkings.

Mme Sumi demande si la commune a travaillé sur le sujet de l'entretien des tombes au cimetière.

Mme Lang répond que suite à un article passé dans le journal local, quelques propriétaires avaient fait un effort pour cet entretien. Pour le reste, une entreprise de la région a été choisie pour gicler un produit (vinaigre et eau) de manière à faire disparaître les mauvaises herbes.

M. Urweider a entendu que depuis cette année, le décollage des parapentes depuis la croix de la Videman était interdit.

M. Blum répond que la Videman fait partie du district franc fédéral de la Pierreuse et que le survol des districts francs est interdit depuis belle lurette.

Nous dirons donc que ces vols sont tolérés par les surveillants de cette zone.

M. Morier précise qu'une convention a été signée avec les parapentistes et du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juillet le décollage est strictement interdit (période de nichée des Aigles).

M. Saugy demande pourquoi la place de jeux à Rougemont est fermée.

M. Turrian répond qu'une personne s'est plainte de plusieurs dégâts sur cette zone. La Municipalité pensait pouvoir donner ces travaux à une entreprise, mais malheureusement il y a des normes à respecter et qu'un mandat a dû être donné à une entreprise spécialisée au vu des nouvelles normes.

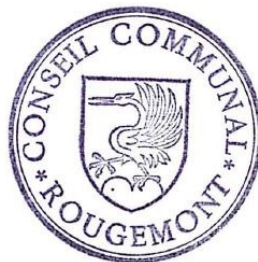
La parole n'étant plus demandée le syndic remercie le président sortant et encourage les membres du nouveau bureau.

Olivier Yersin remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et invite chacun pour le verre de l'amitié.

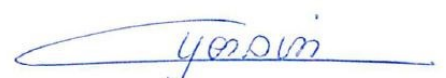
Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin